

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE

Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture

L'enregistrement est valide du 1^{er} novembre de chaque année jusqu'au 31 octobre de l'année suivante. Vous pouvez soumettre le formulaire dûment rempli¹, accompagné du paiement prescrit, par l'une des méthodes suivantes :

Poste : Registraire des fermes
 Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture
 C.P. 6000
 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Téléphone : TéléServices de SNB : 1-888-762-8600

En ligne : www.snb.ca

Vous pouvez également apporter ce formulaire dûment rempli et votre paiement à n'importe quel centre de Services Nouveau-Brunswick. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, veuillez appeler le Registraire des fermes, au 1-888-323-4440 ou registrairedesfermes@gnb.ca.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE AGRICOLE			
<input type="checkbox"/> Renouvellement/numéro d'enregistrement : <u>NB _____</u> <input type="checkbox"/> Nouvelle application (en cocher un)			
Genre de propriété : <input type="checkbox"/> Propriétaire unique <input type="checkbox"/> Société en nom collectif <input type="checkbox"/> Corporation			
Raison sociale :			
Adresse :	Municipalité	Province :	Code postal :
Numéro de téléphone :	Numéro de télécopieur :	Courriel :	
SECTION 2 – PERSONNE-RESSOURCE			
*Remplissez seulement les champs ci-dessous si les renseignements sont différents de ceux fournis à la section 1 ci-dessus.			
Nom :		Rapport avec l'entreprise agricole :	
Adresse postale :	Municipalité	Province:	Code postal :
Numéro de téléphone :	Numéro de télécopieur :	Courriel :	
SECTION 3 – ADMISSIBILITÉ À L'ENREGISTREMENT			
Les producteurs qui exploitent une entreprise agricole au sens de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) ou les opérations de démarrage qui suivent un plan administratif approuvé par le ministre peuvent s'enregistrer (la Loi de l'impôt sur le revenu définit l'agriculture comme les diverses activités d'une personne qui tire un revenu de l'une ou plusieurs des activités ci-dessous). Pour vous assurer que votre entreprise agricole est admissible à l'enregistrement, veuillez sélectionner les activités appropriées qui s'appliquent à votre entreprise agricole :			
<input type="checkbox"/> Culture du sol	<input type="checkbox"/> Élevage ou exposition de bétail	<input type="checkbox"/> Exploitation laitière	
<input type="checkbox"/> Élevage de volailles	<input type="checkbox"/> Culture fruitière	<input type="checkbox"/> Élevage d'animaux à fourrure	
<input type="checkbox"/> Apiculture	<input type="checkbox"/> Chevaux (de course ou d'exposition)	<input type="checkbox"/> Incubation artificielle	
<input type="checkbox"/> Pépinières et des serres	<input type="checkbox"/> Sylviculture (arbres de Noël, sirop d'érable)	<input type="checkbox"/> Opération de démarrage	

Les renseignements sur ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'enregistrement des producteurs agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu du paragraphe 2(3) de la *Loi*, des renseignements peuvent être entrés dans un registre et utilisés a) pour la vérification, par le ministre ou tout autre ministre de la Couronne, de l'admissibilité d'une entreprise agricole à des programmes gouvernementaux touchant l'activité agricole, et b) pour les consultations entre la province et l'industrie agricole en ce qui concerne les politiques gouvernementales touchant l'activité agricole.

SECTION 4 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT ET L'ADHÉSION

Veillez sélectionner la case qui correspond au revenu agricole brut annuel de votre entreprise agricole pour la plus récente année d'imposition (**en cocher une**) :

(SNB PLU 100003)

(En cocher une)	Revenu agricole brut annuel	Droit d'enregistrement
<input type="checkbox"/>	De 1 \$ à 49 999 \$	150 \$
<input type="checkbox"/>	De 50 000 \$ à 149 999 \$	225 \$
<input type="checkbox"/>	De 150 000 \$ à 249 999 \$	325 \$
<input type="checkbox"/>	De 250 000 \$ à 499 999 \$	400 \$
<input type="checkbox"/>	500 000 \$ ou plus	500 \$

Veillez indiquer si vous voulez faire parti de l'organisme agricole général agréé. À noter que la loi stipule que tous les droits perçus doivent être envoyés aux organismes agricoles généraux agréés (**en cocher un**) :

- Je veux devenir membre de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick
- Je veux devenir membre de l'Union nationale des fermiers au Nouveau-Brunswick
- Je ne veux pas devenir membre d'un organisme agricole général agréé (votre droit d'enregistrement sera réparti proportionnellement entre les organismes agricoles généraux agréés).

Veillez sélectionner le mode de paiement approprié (**en cocher un**) :

- Paiement en espèces ou par carte de débit (seulement si vous payez en personne dans un centre de SNB)
- Chèque établi à l'ordre du « Ministre des Finances » (si vous payez par la poste) ou « Services Nouveau-Brunswick » (si vous payez en personne à SNB)
- Carte de crédit (si vous payez par l'entremise de TéléServices de SNB, en personne à SNB ou en ligne)

SECTION 5 – DÉCLARATION

En soumettant le paiement, je reconnais que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont complets et exacts et je comprends que toute fausse déclaration sur le présent formulaire constitue une infraction à la *Loi sur l'enregistrement des producteurs agricoles et le financement des organismes agricoles*. Je consens à ce que les renseignements contenus dans la présente demande d'enregistrement soient utilisés par les autres ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour vérifier l'admissibilité de l'exploitation agricole à des programmes gouvernementaux touchant l'activité agricole et pour élaborer des politiques gouvernementales. Si j'ai indiqué à la section 4 que je veux devenir membre d'un organisme agricole général agréé, je consens également à ce que les renseignements fournis aux sections 1 à 3 soient transmis à cet organisme.

Signature : _____

Date : _____